

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

R-4060-2018

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Demanderesse

et

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE
L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ (AQCIÉ)

Intervenantes

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-4060-2018
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
PAR FCEI - AQCIÉ
Date: 8 AVRIL 2019
Pièces no: NON
COTÉE

LISTE DES AUTORITÉS

DU

PLAN D'ARGUMENTATION DE LA FCEI ET DE L'AQCIÉ, INTERVENANTES,
CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE
PUBLIC DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

D-2012-072, P-110-2320, 14 juin 2012	Onglet 1
D-2006-133, R-3609-2006, 7 septembre 2006	Onglet 2
Attentes relatives au rôle des témoins experts	Onglet 3
Articles 238, 241, 293 et 294 du Code de procédure civile, RLRQ c C-25	Onglet 4
<i>United States Fidelity and Guarantee Co. c. Bel Air Laurentian Aviation Inc.</i> , [1991] R.J.Q. 253	Onglet 5
<i>Mouvement laïque québécois c. Commission des écoles catholiques de Montréal</i> , 1998 CanLII 12068 (QC CS)	Onglet 6
<i>Rocheffort c. Pelletier</i> , 2018 QCCQ 6207	Onglet 7

Montréal, le 8 avril 2019

(s) Fasken Martineau

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN
S.E.N.C.R.L.
Procureur des intervenantes, la FCEI et l'AQCIÉ